

COMMUNE DE CHASSORS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2008 à 18 h

Etaient présents :

Mme Pauline NOE, Maire

M. Jean-Claude SAUSSEAU, Mme Marie-Christine DELAGE-FINCK, M. Didier ANDRIEUX, M. Pierre MAROLLEAU, Adjoints

Mme Felissia AMISSE, Mme Jacqueline CORNETTE, Mme Virginie DELOUME, Mme Alexandra NOMPEX, M. François BOURGOIN, M. Patrick LAFARGE, M. Jean-Luc PLAINFOSSE, M. Eric VERGER, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2008

Ordre du jour

- 1 – Visite des bâtiments communaux
- 2 – Désignation des délégués pour l'élection sénatoriale
- 3 – Verre de l'amitié à 19h30 avec Mme et M. SERAFIN

La séance est ouverte à 18h.

Le Conseil élit Mme Jacqueline CORNETTE, secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour l'ouverture d'un appel d'offre pour les divers travaux de voirie, et ce afin de ne pas en retarder la réalisation.

Le Conseil **approuve à l'unanimité** l'ouverture d'un **appel d'offre** en vue de la dévolution des travaux.

En outre le Maire apporte aux membres du conseil des éléments de réponse à la question posée par Mme CORNETTE lors de la précédente réunion, laquelle s'était étonnée de ne pas avoir eu connaissance d'une délibération portant sur la liste des commissaires désignés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Après avoir reconnu que cette liste aurait du être dressée par les membres du Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération, elle déclare qu'elle ne voit pas la nécessité de revenir sur l'élaboration de cette liste compte tenu des propos qu'elle a échangés avec M. DARRICADES, Inspecteur de la Direction des Services Fiscaux d'Angoulême.

Fouy Afin d'être informés, plusieurs conseillers demande communication de cette liste. Mme NOE s'engage à leur en donner copie lors de la prochaine réunion.

1 – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal est en mesure de délibérer valablement.

Le bureau électoral est constitué par:

- Le Maire, Pauline NOE, Présidente
- Jean-Claude SAUSSEAU et Pierre MAROLLEAU, comme les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- Virginie DELOUME et Alexandra NOMPEX, comme les plus jeunes présentes à l'ouverture du scrutin

A – Election des titulaires

Pauline NOE, Maire, communique le nom des candidats qui se sont fait connaître auprès d'elle pour être titulaires.

- Marie-Christine DELAGE-FINCK
- Didier ANDRIEUX
- Jean-Claude SAUSSEAU

.../

COMMUNE DE CHASSORS

Elle demande si d'autres personnes sont candidates.

Se déclarent candidats pour être titulaires:

- Jacqueline CORNETTE
- Patrick LAFARGE
- Eric VERGER

Il est procédé au vote à scrutin secret sur papier blanc fourni par la commune.

Dépouillement :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins exprimés : 15

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- Jacqueline CORNETTE.....11
- Eric VERGER.....8
- Patrick LAFARGE.....8
- Jean-Claude SAUSSEAU.....7
- Didier ANDRIEUX.....5
- Marie-Christine DELAGE-FINCK.....5

Pierre MAROLLEAU, non candidat obtient une voix.

Sont déclarés **élus délégués titulaires** à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin

- Jacqueline CORNETTE
- Patrick LAFARGE
- Eric VERGER

B – Election des suppléants

Le Maire demande sollicite les candidatures.

Se déclarent candidats au poste de suppléant :

- Pierre MAROLLEAU
- Alexandra NOMPEX
- Nathalie ROULLET

Il est procédé au vote à scrutin secret sur papier blanc fourni par la commune.

Dépouillement :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins exprimés : 12

Nombre de bulletins blanc : 3

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- Alexandra NOMPEX.....12
- Pierre MAROLLEAU.....11
- Nathalie ROULLET.....11

Les trois candidats sont déclarés **élus délégués suppléants** à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin.

Il est rappelé aux membres du conseil qu'en cas d'empêchement dûment justifié d'un délégué titulaire celui-ci se trouve remplacé d'office par le premier des suppléants dans l'ordre des suffrages obtenus.

Le procès verbal est dressé par le Maire puis signé par les membres du bureau électoral et la secrétaire de séance.

La séance est levée à 19h00.

A l'issue de cette réunion, les conseillers municipaux ont été invités par M. SAUSSEAU et M. ANDRIEU, adjoints, à visiter les locaux techniques de la commune.

COMMUNE DE CHASSORS

L'ensemble du conseil, accompagné d'anciens élus, ont ensuite accueilli Mme SERAFIN et son époux autour d'un « verre de l'amitié » afin de la remercier de sa gentillesse et de son dévouement tout au long de ces nombreuses années au cours desquelles elle a exercé son métier de factrice sur la commune.